



Danse Passion

ESCALQUENS



www.dansepassion-escalquens.fr



dansepassion31@gmail.com



06.52.46.65.21

Inscription et règlement à envoyer à Danse passion, chez Mr MILON Alain - 28 av d'Inginie - 31750 ESCALQUENS

PLANNING ET TARIFS POUR L'ANNEE 2025-2026

Frais ANNUELS d'Adhésion : 15 € Escalquinois / 20 € Non Escalquinois

JOUR	HEURE	COURS	TARIF	Début des cours
LUNDI	19h30 - 21h00 (1h30)	Rock / Multi-danses (MD) I	162 €	8-sept
	21h05 - 22h35 (1h30)	Multi-danses (MD) III	162 €	8-sept
MARDI	19h45 - 21h15 (1h30)	Rock / Multi-danses (MD) II	162 €	16-sept
	21h20 - 22h50 (1h30)	Multi-danses (MD) IV	162 €	16-sept
MERCREDI	19h15 - 20h30 (1h15)	Salsa II	135 €	17-sept
	20h35 - 21h35 (1h)	Bachata II	111 €	17-sept
JEUDI	19h15 - 20h15 (1h)	Rock II	111 €	18-sept
	20h20 - 21h20 (1h)	Lindy	111 €	18-sept
	21h25 - 22h25 (1h)	West Coast Swing (WCS)	111 €	18-sept
VENDREDI	19h15 - 20h15 (1h)	Kizomba débutant	111 €	12-sept
	20h20 - 21h20 (1h)	Salsa/Bachata débutant I	111 €	12-sept

Tarif par personne, par cours et pour l'année (30 séances), incluant 4 soirées dansantes gratuites. Un repas dansant.

-33 % sur le tarif des cours pour les étudiants (moins de 26 ans). - 21 € à partir du 2^{ème} cours.

L'ouverture des cours est conditionnée à un nombre minimum d'inscriptions.

Association DANSE PASSION ESCALQUENS - FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

Nom Madame		Prénom		Année de Naissance	
E-mail (lettres capitales)			Tél mobile		
Nom Monsieur		Prénom		Année de Naissance	
E-mail (lettres capitales)			Tél mobile		
Adresse					
C.P.		Ville		Tél. fixe	

COURS CHOISIS (les inscriptions seront validées dans la limite des places disponibles et/ou si nombre de participants suffisant)

Rock / MD	Rock / MD	Multi-danses	Multi-danses	Salsa	Bachata	Rock	Lindy	WCS	Kizomba	Salsa/Bachata
I	II	III	IV	II	II	II				I
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Montant Madame			Montant Monsieur		
Besoin d'une facture au nom de	☐ M. et M ^{me}		☐ M ^{me}		☐ M.
Comment avez-vous connu l'association	☐ Publicité	☐ Amis	☐ Internet	☐ Journée des associations	

L'adhérent ou son représentant légal reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de l'Association DANSE PASSION (au dos) et en accepte les conditions.

Signature + mention "Lu et approuvé" (pour un couple : signature et mention de chaque adhérent)

Date

Monsieur

Madame

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION "DANSE PASSION ESCALQUEUS"

Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il a été mis à jour le 12 Juillet 2022 par les membres du bureau de l'association.

➤ Les inscriptions

Elles comprennent : une fiche d'inscription dûment complétée, les frais d'adhésion à l'association et les frais d'inscriptions pour chaque cours. Ces cotisations sont annuelles et sont dues pour la saison entière (septembre à juin), elles sont payables le jour de l'inscription. Pour des raisons d'organisation des cours, le bureau se donne la possibilité de refuser toute inscription après le début des vacances scolaires de la Toussaint.

La couverture d'un adhérent par l'assurance souscrite par l'association étant conditionnée au règlement de sa cotisation, aucune présence à un cours ne pourra être acceptée si ce règlement n'a pas été effectué. En cas d'accident, responsable ou non, d'une personne présente à un cours mais pas à jour de sa cotisation, le bureau se décharge de toute responsabilité et des dommages sur ladite personne ainsi que sur toutes autres personnes.

Les adhérents bénéficient d'un cours d'essai à choisir dans les 2 premières semaines de la saison, sous réserve d'avoir réglé leur adhésion. La cotisation leur sera remboursée s'ils informent le bureau de leur souhait de ne pas continuer, dans la semaine qui suit le cours d'essai. Passé ce délai, ils seront considérés comme adhérents pour l'année et leurs frais d'inscription seront encaissés.

➤ Les cours

Afin de préserver l'équilibre des cours, les personnes inscrites seules sont mises sur liste d'attente. Elles seront inscrites définitivement dès que la parité homme-femme pourra être assurée.

Afin de constituer des groupes de niveaux homogènes, les membres du bureau et les professeurs se réservent le droit d'admission dans chaque groupe. Aucun changement de niveau de cours en cours d'année n'est possible sans autorisation du bureau.

Pour prévenir un déséquilibre hommes/femmes, les adhérents doivent informer le bureau de l'association de toute absence prévisible à un cours (06 52 46 65 21).

Les cours sont assurés par les professeurs selon un planning établi en début d'année en accord avec le bureau de l'association. Ils sont répartis sur les semaines scolaires. Ni l'heure, ni la durée, ni le lieu, ni le professeur qui assure un cours ne peuvent être modifiés sans accord préalable du président de l'association.

En cas d'impossibilité pour un professeur d'assurer un cours à l'horaire habituel, celui-ci sera récupéré aux jours et heures convenus avec le bureau.

➤ Les salles

Les cours sont dispensés dans la salle du Berjean. Les soirées dansantes se tiennent à la salle des fêtes.

➤ Équipement

Conformément aux consignes de la Mairie, et de manière générale pour la protection et la conservation du revêtement du sol de la salle du Berjean, le port de chaussures à semelles lisses et propres est obligatoire (ou de chaussures spécifiques pour la pratique de la danse de salon).

➤ RGPD et confidentialité des informations

Seules des informations utiles au fonctionnement de l'association sont collectées au moment de l'inscription. Les adhérents acceptent que ces informations soient sauvegardées et utilisées par le bureau dans le cadre de l'association. Un adhérent a la possibilité de demander à connaître les informations sauvegardées le concernant. Ces informations ne sont pas divulguées par le bureau aux autres adhérents. Les adhérents acceptent cependant que leurs adresses e-mail soient communiquées aux adhérents inscrits dans leur cours afin de faciliter la communication entre eux : envoi de vidéos filmées pendant le cours, organisation d'activités non gérées par le bureau telles que sorties le week-end, pot de fin d'année, etc.

➤ Contrat d'engagement républicain

Les adhérents s'engagent à respecter les principes du contrat d'engagement républicain (en ligne sur le site de l'association).

➤ Droit à l'image

Les adhérents autorisent le bureau et la municipalité à prendre des photos ou vidéos de groupe et à les diffuser dans le cadre de leur communication.

En aucun cas, les vidéos ou photos prises dans le cadre des activités de l'association par des adhérents à titre personnel et diffusées à un tiers ne sauraient engager la responsabilité de l'association.

Autorise ☐

Refuse ☐

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION "DANSE PASSION ESCALQUEUS"

Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il a été mis à jour le 12 Juillet 2022 par les membres du bureau de l'association.

➤ Les inscriptions

Elles comprennent : une fiche d'inscription dûment complétée, les frais d'adhésion à l'association et les frais d'inscriptions pour chaque cours. Ces cotisations sont annuelles et sont dues pour la saison entière (septembre à juin), elles sont payables le jour de l'inscription. Pour des raisons d'organisation des cours, le bureau se donne la possibilité de refuser toute inscription après le début des vacances scolaires de la Toussaint.

La couverture d'un adhérent par l'assurance souscrite par l'association étant conditionnée au règlement de sa cotisation, aucune présence à un cours ne pourra être acceptée si ce règlement n'a pas été effectué. En cas d'accident, responsable ou non, d'une personne présente à un cours mais pas à jour de sa cotisation, le bureau se décharge de toute responsabilité et des dommages sur ladite personne ainsi que sur toutes autres personnes.

Les adhérents bénéficient d'un cours d'essai à choisir dans les 2 premières semaines de la saison, sous réserve d'avoir réglé leur adhésion. La cotisation leur sera remboursée s'ils informent le bureau de leur souhait de ne pas continuer, dans la semaine qui suit le cours d'essai. Passé ce délai, ils seront considérés comme adhérents pour l'année et leurs frais d'inscription seront encaissés.

➤ Les cours

Afin de préserver l'équilibre des cours, les personnes inscrites seules sont mises sur liste d'attente. Elles seront inscrites définitivement dès que la parité homme-femme pourra être assurée.

Afin de constituer des groupes de niveaux homogènes, les membres du bureau et les professeurs se réservent le droit d'admission dans chaque groupe. Aucun changement de niveau de cours en cours d'année n'est possible sans autorisation du bureau.

Pour prévenir un déséquilibre hommes/femmes, les adhérents doivent informer le bureau de l'association de toute absence prévisible à un cours (06 52 46 65 21).

Les cours sont assurés par les professeurs selon un planning établi en début d'année en accord avec le bureau de l'association. Ils sont répartis sur les semaines scolaires. Ni l'heure, ni la durée, ni le lieu, ni le professeur qui assure un cours ne peuvent être modifiés sans accord préalable du président de l'association.

En cas d'impossibilité pour un professeur d'assurer un cours à l'horaire habituel, celui-ci sera récupéré aux jours et heures convenus avec le bureau.

➤ Les salles

Les cours sont dispensés dans la salle du Berjean. Les soirées dansantes se tiennent à la salle des fêtes.

➤ Équipement

Conformément aux consignes de la Mairie, et de manière générale pour la protection et la conservation du revêtement du sol de la salle du Berjean, le port de chaussures à semelles lisses et propres est obligatoire (ou de chaussures spécifiques pour la pratique de la danse de salon).

➤ RGPD et confidentialité des informations

Seules des informations utiles au fonctionnement de l'association sont collectées au moment de l'inscription. Les adhérents acceptent que ces informations soient sauvegardées et utilisées par le bureau dans le cadre de l'association. Un adhérent a la possibilité de demander à connaître les informations sauvegardées le concernant. Ces informations ne sont pas divulguées par le bureau aux autres adhérents. Les adhérents acceptent cependant que leurs adresses e-mail soient communiquées aux adhérents inscrits dans leur cours afin de faciliter la communication entre eux : envoi de vidéos filmées pendant le cours, organisation d'activités non gérées par le bureau telles que sorties le week-end, pot de fin d'année, etc.

➤ Contrat d'engagement républicain

Les adhérents s'engagent à respecter les principes du contrat d'engagement républicain (en ligne sur le site de l'association).

➤ Droit à l'image

Les adhérents autorisent le bureau et la municipalité à prendre des photos ou vidéos de groupe et à les diffuser dans le cadre de leur communication.

En aucun cas, les vidéos ou photos prises dans le cadre des activités de l'association par des adhérents à titre personnel et diffusées à un tiers ne sauraient engager la responsabilité de l'association.

Autorise ☐

Refuse ☐